



# Conseil économique et social

Distr. générale  
3 février 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

### Soixante-quatrième session

Vienne, 12-16 avril 2021

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

### Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Points 4, 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face

## Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

### Rapport de la Directrice exécutive

#### Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2020. Il contient également une série de recommandations soumises pour examen à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il présente en outre des informations faisant suite aux demandes formulées dans les résolutions 56/9, 59/3, 60/8, 61/2, 61/9 et 63/4 de la Commission des stupéfiants, y compris les résolutions 1999/22 et 1999/23 du Conseil économique et social, ainsi que dans la résolution 27/4 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* E/CN.7/2021/1.

\*\* E/CN.15/2021/1.



## I. Introduction

1. Depuis mars 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a fait plus de 2 millions de victimes, est à l'origine d'un recul du développement humain, un phénomène qui n'avait plus été observé depuis 1990. Les conditions sociales et économiques difficiles qui en résultent ont eu des incidences directes sur la criminalité. Les périodes de confinement ont permis à de nouveaux marchés illicites de prospérer alors que d'autres ont été désorganisés (voir [E/CN.7/2021/5](#) et [E/CN.15/2021/10](#)).
2. Dans le cadre de ses efforts de lutte contre la COVID-19, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a établi un certain nombre de notes de recherche sur les incidences de la pandémie sur des infractions telles que l'homicide, les infractions visant les biens, la violence contre les femmes et les filles, le crime organisé, le trafic de produits médicaux, le trafic illicite de migrants, la traite internationale des personnes et la production, le trafic et l'usage de drogues<sup>1</sup>. L'Office a également contribué aux volumes I et II du rapport intitulé *How COVID-19 is Changing the World: A Statistical Perspective*, une compilation de données sur les incidences de la pandémie établie par le Comité pour la coordination des activités statistiques.
3. En 2020, l'ONUDC a publié plus de 30 documents d'orientation, la plupart en plusieurs langues, sur des thèmes liés à la COVID-19 et à la prévention du crime et la justice pénale, notamment : l'accès à la justice, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Cabinet du Secrétaire général, le Département des opérations de paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; les prisons, en coopération avec le PNUD, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le HCDH ; l'aide aux parents, y compris les familles dans les camps de réfugiés et les communautés surpeuplées, et en ce qui concerne les enfants privés de liberté ; la traite des personnes ; le traitement, la prise en charge et la réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ; la corruption, notamment dans le cadre des programmes de vaccination et d'aide d'urgence ; l'évaluation de la crise ; la cybercriminalité ; la violence fondée sur le genre ; la prévention et le traitement du VIH et de l'hépatite B et C pour les personnes qui font usage de drogues et les personnes détenues ; le blanchiment d'argent ; et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. L'ONUDC a également établi le recueil de bonnes pratiques du G20 sur la lutte contre la corruption en réponse à la COVID-19 (*G-20 Good Practices Compendium on Combating Corruption in the Response to COVID-19*), ainsi qu'une stratégie de communication liée à la crise de la COVID-19.
4. En outre, l'ONUDC a conçu un guide d'application facile visant à offrir des solutions concrètes, cohérentes et éprouvées pour la fourniture d'une assistance technique pendant la pandémie. Pour faire face aux incidences sociales et économiques de la pandémie, l'ONUDC a, dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies concernées, aidé 49 États Membres à élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention socioéconomiques.
5. Toutes les activités programmatiques de l'Office sont désormais menées en ligne ou sous des modalités hybrides. La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se sont adaptées à la nouvelle situation

---

<sup>1</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), COVID-19 response, « Coronavirus disease (COVID-19): UNODC updates – Research briefs ». Disponible à l'adresse suivante : [www.unodc.org](http://www.unodc.org) (en anglais seulement).

avec l'aide de l'ONU DC et elles ont continué de s'acquitter de leurs fonctions opérationnelles et normatives, faisant ainsi figure de précurseurs au sein du système des Nations Unies. L'ONU DC a aidé les Commissions et d'autres organes intergouvernementaux dans le cadre de ses mandats en mettant à disposition des plateformes informatiques et d'interprétation, en élaborant des ressources de formation et des lignes directrices pour l'utilisation de ces plateformes et en participant au processus de coordination connexe à l'échelle du système (voir E/CN.7/2020/CRP.21-E/CN.15/2020/CRP.2).

## II. Orientation stratégique

6. L'Office s'est engagé à élaborer une vision de haut niveau et une stratégie à moyen terme pour la période 2021-2025, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 62/9 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 28/4. En juin 2020, l'ONU DC a présenté les grandes lignes de la stratégie du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière, et a invité les États à faire part de leurs observations et propositions. La Directrice exécutive a présenté une version préliminaire au groupe de travail en novembre. Après un vaste exercice de consultation externe, la stratégie a été présentée aux Commissions en décembre (E/CN.7/2020/CRP.22-E/CN.15/2020/CRP.3).

7. La stratégie souligne le rôle unique de l'ONU DC s'agissant des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Elle décrit en outre le travail normatif de l'Office, ses travaux de recherche et l'assistance technique qu'il offre pour faire face au problème mondial de la drogue, renforcer les systèmes de justice pénale et prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. La stratégie montre comment l'ONU DC peut apporter de la valeur ajoutée aux mesures prises à l'échelle nationale pour promouvoir des solutions multilatérales, intégrées, intersectorielles et globales. L'action de l'Office sera guidée par une démarche axée sur l'être humain, qui permettra d'apporter des améliorations durables dans la vie des plus vulnérables, de construire des collectivités résilientes, de promouvoir le respect des droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de renforcer le potentiel des jeunes et de mieux protéger les enfants. L'ONU DC profitera des occasions qui se présentent pour accroître son efficacité, innover et renforcer ses partenariats dans le cadre de l'exécution de ses mandats et de l'aide qu'il apporte aux États Membres pour mieux se relever de la pandémie. Le présent rapport suit la structure de la nouvelle stratégie.

8. En 2020, l'ONU DC a lancé un certain nombre de nouvelles initiatives. Il a commencé à élaborer des visions stratégiques régionales qui compléteront sa stratégie institutionnelle et seront présentées en 2021. En particulier, des consultations se sont tenues avec les homologues et partenaires régionaux afin de concevoir des visions stratégiques pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Un nouveau projet portant sur le lien entre le terrorisme, les armes et la criminalité a été lancé en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau des affaires de désarmement. Il a pour objectif de mettre au point des approches communes pour prévenir et combattre le trafic d'armes à feu et d'armes légères et l'accès des terroristes à celles-ci, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité, des principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (S/2015/939, annexe II) et de leur additif (S/2018/1177, annexe) et des instruments mondiaux pertinents sur la maîtrise des armements et la criminalité organisée. L'ONU DC a en outre lancé la première évaluation globale de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes de l'ONUS/ONU DC pour 2018-2021, pour donner suite aux demandes des États Membres de réaliser davantage d'évaluations stratégiques. Une nouvelle politique de partenariat améliorée pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020, qui

offre un cadre cohérent pour la participation de partenaires extérieurs, établit des normes pour la gestion et la supervision de ces partenaires et garantit la responsabilité tout au long du cycle grâce à une approche souple et fondée sur le risque.

9. Par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a continué de soutenir les États dans la mise en œuvre de tous les engagements internationaux en matière de lutte contre la drogue, s'agissant en particulier du suivi de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée en 2019, en facilitant l'échange de bonnes pratiques, de défis et d'enseignements tirés. Conformément à son plan de travail pluriannuel adopté en juin 2019, la Commission a organisé des débats thématiques en octobre 2020 sur quatre des défis identifiés dans la Déclaration ministérielle de 2019. L'ONUDC a en outre tenu son premier atelier national en ligne sur la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, avec le Gouvernement kényan.

10. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale devait se tenir à Kyoto (Japon) en avril 2020. Cependant, compte tenu des inquiétudes liées à la pandémie de COVID-19, l'Assemblée générale, dans ses décisions 74/550 et 74/550 B, a décidé de reporter le Congrès et de le tenir du 7 au 12 mars 2021. L'ONUDC a poursuivi ses discussions avec le Gouvernement japonais, notamment sur les modalités de participation en personne et en ligne, afin de garantir la diversité et le caractère inclusif de la participation. Il a également appuyé les consultations informelles sur le projet de déclaration du Congrès depuis octobre 2019.

### **III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats**

#### **A. Aborder et combattre le problème mondial de la drogue**

##### **1. Amélioration de la surveillance et de l'analyse du problème mondial de la drogue**

11. Le *Rapport mondial sur les drogues 2020* analyse de manière approfondie les menaces contemporaines que posent l'expansion des marchés de la drogue, la crise mondiale des opioïdes, le darknet, le manque d'accès aux médicaments placés sous contrôle et la violence liée à la drogue. Il dresse le bilan des connaissances sur des questions telles que les politiques nationales à l'égard du cannabis, le développement alternatif et la coopération internationale, afin d'aider les États Membres à anticiper et à relever les défis à venir. Le rapport vise à aider les États Membres à situer le problème de la drogue dans un contexte transnational et à soutenir la coopération internationale par une analyse des dernières tendances et évolutions de la demande et de l'offre de drogues.

12. Grâce à un nouveau portail de données<sup>2</sup>, l'ONUDC a permis à diverses parties prenantes, en particulier dans le monde universitaire, d'accéder à des données de qualité à des fins de recherche et d'élaboration de programmes.

13. Un appui technique a été fourni en vue de la mise en place de systèmes renforcés, plus rapides et plus efficaces de surveillance de la culture et de la production de drogues illicites en Afghanistan (ainsi qu'une évaluation de l'impact du développement alternatif), en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar, au Nigéria et au Pérou. L'utilisation de la technologie d'intelligence artificielle a également été testée.

---

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse <https://dataunodc.un.org/>.

14. Après un processus de consultation inclusif, un questionnaire révisé et simplifié destiné aux rapports annuels a été approuvé par la Commission des stupéfiants à sa soixante-troisième session. Ce nouveau questionnaire permettra de mieux surveiller les menaces actuelles liées aux drogues.

## **2. Amélioration de la qualité et de la couverture des services de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation**

15. L'ONUDC a continué de promouvoir les *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues*, élaborées avec l'OMS. Il a mis en œuvre des programmes fondés sur des données probantes associant les familles et les écoles dans 43 pays, formant 900 animateurs, enseignants et formateurs. Ces programmes, notamment les programmes « Strong Families » et « Families UNited » mis au point par l'ONUDC, ont touché 5 000 parents et enfants, y compris dans les populations déplacées.

16. L'ONUDC a également lancé la deuxième phase de la campagne « Listen first » visant à promouvoir une prévention fondée sur des données probantes pendant la pandémie. Cette deuxième phase a débuté en novembre 2020, et diverses vidéos et fiches d'information connexes ont été mises à disposition, fournissant à intervalles réguliers des conseils pratiques fondés sur une approche scientifique. Au cours du premier mois, la campagne a touché 200 000 personnes dans le monde.

17. L'ONUDC a finalisé et présenté à la Commission des stupéfiants, à sa soixante-troisième session, le manuel sur la participation des jeunes à la prévention de la toxicomanie (*Handbook on youth participation in drug prevention*, E/CN.7/2020/CRP.12). Il est prévu de diffuser largement ce manuel en 2021, conformément à la résolution 63/4 de la Commission des stupéfiants. L'ONUDC a aidé les organisations de la société civile à mobiliser les jeunes en faveur d'une prévention fondée sur des données factuelles dans huit pays. Le Forum des jeunes 2020 a rassemblé 51 jeunes de 38 pays, qui ont ensuite poursuivi leur participation par l'intermédiaire des chaînes de médias sociaux de l'Initiative pour les jeunes. Le réseau, qui a touché quelque 4 500 personnes dans le monde, soutient l'action des jeunes pour les jeunes pour prévenir l'usage de drogues et d'autres comportements à risque et protéger la santé dans leurs communautés pendant la pandémie.

18. Conjointement avec l'OMS, l'ONUDC a publié les *International Standards for the Treatment of Drug Use Disorders: Revised Edition Incorporating Results of Field-Testing* (Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues, édition révisée intégrant les résultats de l'expérimentation sur le terrain), qu'il a présentées à la Commission des stupéfiants à sa soixante-troisième session. Pendant la pandémie, l'Office a fourni des équipements de protection individuelle pour les centres de traitement dans six pays. Il a continué d'aider les décideurs politiques et les prestataires de services de traitement et de soins en renforçant leurs capacités sur une série de questions, notamment : la nature des troubles associés à l'usage de drogues ; la prévention et le traitement ; l'accès aux services ; la thérapie familiale pour les adolescents en contact avec la justice pénale ; la gestion de proximité des surdoses d'opioïdes ; et le traitement des enfants exposés à la drogue à un très jeune âge. Environ 10 000 professionnels ont participé à ces activités de renforcement des capacités, qui ont à leur tour touché environ 67 000 personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues dans 28 pays. En septembre, en collaboration avec l'OMS et le HCR, l'ONUDC a réuni 110 experts de 32 États, d'organisations internationales, du monde universitaire et de la société civile dans le cadre d'une consultation en ligne visant à identifier les meilleures pratiques en matière de traitement des troubles liés à l'usage de substances en situation de crise humanitaire. L'aide offerte par l'ONUDC à l'élaboration de mécanismes d'assurance qualité pour les systèmes et services de traitement de la toxicomanie a également été étendue, passant de 4 à 17 États Membres en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

19. Dans sa réponse au problème mondial de la drogue, l'ONUDDC a continué de placer les droits humains, les jeunes, les enfants, les femmes et les collectivités au centre de ses préoccupations. L'ONUDDC a évalué les besoins techniques liés aux mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre en Afrique du Sud, en Thaïlande et au Viet Nam, l'accent étant mis sur les femmes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ou arrêtées pour des infractions liées à la drogue. Une conférence coorganisée par l'ONUDDC, l'Union africaine et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains a rassemblé 250 responsables des politiques des secteurs de la santé et de la justice de 48 pays pour partager leurs expériences en matière de mesures alternatives à la condamnation et à la sanction pénale, y compris le traitement des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Afin de prévenir la victimisation des jeunes et leur participation à des actes délictueux, à la violence et à l'usage de substances, l'ONUDDC a continué d'associer les jeunes par des interventions fondées sur le sport. L'Office a également présenté des informations sur les risques accrus de victimisation et de criminalité pour les jeunes pendant la pandémie afin d'assurer la continuité des services pour les jeunes, les parents et les familles et d'offrir des possibilités de développement pour les jeunes. L'ONUDDC a aidé les États Membres à mettre en place des services de police diversifiés et fondés sur les droits humains grâce au renforcement des capacités. En s'appuyant sur le Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, l'ONUDDC a plaidé pour que des mesures soient adoptées pour lutter contre les infractions motivées par les discriminations et pour que les systèmes de justice pénale mettent fin à la discrimination.

20. Il a continué à investir dans des initiatives de réduction de la demande innovantes et fondées sur des données probantes aux niveaux régional et national, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée. Ces initiatives comprenaient la coopération Sud-Sud en Amérique latine pour promouvoir l'assurance qualité des services de traitement et la prévention en milieu familial et scolaire ; une formation de l'ONUDDC pour les conseillers d'un réseau virtuel permettant d'offrir une thérapie à distance aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues en Afrique et en Asie centrale ; la participation des jeunes et la prévention dans le milieu familial au Moyen-Orient et en Asie, y compris parmi les populations déplacées ; et des services de proximité pour le traitement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, y compris les réseaux de la société civile en Asie centrale, occidentale et du Sud-Est.

### **3. Amélioration de l'accès aux substances placées sous contrôle et de leur usage à des fins médicales et prévention de leur détournement à des fins non médicales**

21. La résolution 63/3 de la Commission des stupéfiants, visant à promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation pour garantir l'accès aux substances placées sous contrôle international et leur disponibilité, est devenue d'autant plus pertinente pendant la pandémie. Dans les pays qui n'ont pas ou peu accès aux médicaments placés sous contrôle, les conditions sanitaires se sont aggravées et les patients n'ont pas pu bénéficier de médicaments pour la gestion de la douleur et les soins palliatifs.

22. En août, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), l'OMS et l'ONUDDC ont publié une déclaration commune sur l'accès aux médicaments placés sous contrôle international pendant la pandémie<sup>3</sup>, appelant les gouvernements à veiller à ce que l'achat et la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans les pays répondent aux besoins des patients atteints de la COVID-19 et d'autres maladies.

---

<sup>3</sup> ONUDDC, « INCB, WHO and UNODC statement on access to internationally controlled medicines during COVID-19 pandemic », 14 août 2020.

23. L'ONU DC a continué de plaider en faveur de l'accès aux substances placées sous contrôle auprès de partenaires internationaux, tels que l'OMS, l'OICS, l'Agence internationale de l'énergie atomique et le PNUD, et a participé à une série de webinaires bihebdomadaires organisés par des organisations de la société civile d'avril à juin. L'ONU DC a également continué de participer à l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, afin de promouvoir l'accès aux médicaments placés sous contrôle pour les personnes souffrant de ces maladies.

24. L'ONU DC a collaboré avec l'African Palliative Care Association pour renforcer les capacités des personnels de santé en République démocratique du Congo. Au Nigéria, l'Office a continué de collaborer avec les organismes de réglementation pour garantir une chaîne d'approvisionnement efficace et efficiente et renforcer le système de contrôle réglementaire, qui deviendra d'ailleurs essentiel pour tout programme de vaccination futur.

#### **4. Renforcement des capacités en matière de criminalistique et des systèmes d'alerte précoce, notamment en ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives**

25. En 2020, des représentants de 290 laboratoires nationaux d'analyse des drogues de 87 pays ont participé au programme d'exercices collaboratifs internationaux semestriels de l'ONU DC, qui aide les laboratoires à surveiller leur performance et à prendre des mesures correctives le cas échéant. L'ONU DC a également fourni aux autorités nationales de 33 pays des appareils portatifs d'essai sur le terrain, des formations, plus de 700 étalons de référence chimiques, des trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs et des manuels consacrés aux méthodes recommandées pour l'analyse en laboratoire.

26. Pour donner suite aux décisions d'inscription prises par la Commission des stupéfiants en 2019, l'ONU DC a publié des recommandations sur les méthodes pour identifier et analyser les cannabinoïdes et les cathinones de synthèse contenus dans les substances saisies ainsi qu'un supplément au *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international*.

27. Le système d'alerte précoce de l'ONU DC sur les nouvelles substances psychoactives a continué de surveiller plus d'un millier de substances signalées dans 125 pays et mis les informations à la disposition des experts du monde entier, plus de 55 000 visites ayant été effectuée sur le site Web. Des informations sur les substances les plus nocives, persistantes et répandues ont été publiées dans la publication semestrielle « Current NPS threats » et utilisées dans l'examen par l'OMS des substances aux fins d'un contrôle international en mars 2021. Dans le cadre de son programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART), l'ONU DC a mis en exergue les risques posés par l'augmentation rapide de l'offre de drogues de synthèse dans l'édition de 2020 de sa publication triennale *Global Synthetic Drugs Assessment*.

28. Dans le cadre de sa stratégie intégrée sur la crise mondiale des opioïdes, l'ONU DC a lancé un site Web spécialisé, accessible en anglais et en russe, consacré à la Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques<sup>4</sup>. Le site propose plus de 230 ressources et compte aujourd'hui plus de 2 700 utilisateurs enregistrés de 96 pays, qui représentent une grande variété de disciplines.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse <https://syntheticdrugs.unodc.org/>.

**5. Amélioration de la couverture des services complets de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH fondés sur des données probantes à l'intention des toxicomanes et des personnes incarcérées ou placées dans d'autres structures fermées**

29. L'ONUSUDC a continué de fournir un appui technique aux États Membres et à la société civile s'agissant des services complets de lutte contre le VIH, fondés sur les droits humains, axés sur la santé publique et tenant compte des questions de genre, à l'intention des toxicomanes et des personnes incarcérées.

30. L'ONUSUDC a encouragé l'élimination des obstacles juridiques et des lois, politiques et pratiques discriminatoires qui entravent l'accès des toxicomanes et des personnes incarcérées aux services de prise en charge de l'infection à VIH. Il a intensifié les partenariats entre les systèmes de santé, la justice pénale, les services répressifs, l'administration pénitentiaire et la société civile, et a renforcé leurs capacités visant à améliorer l'accès universel aux services de prise en charge de l'infection à VIH à l'intention des toxicomanes et des personnes incarcérées.

31. Outre les orientations techniques mentionnées ci-dessus (voir par. 3), l'ONUSUDC a contribué au renforcement des capacités des partenaires et des parties prenantes pour relever les défis posés par la COVID-19 et le VIH, ainsi que par les formes multiples et conjuguées de vulnérabilité qui touchent les toxicomanes et les personnes incarcérées. L'Office a lancé un programme de subvention pour renforcer le rôle des organisations de la société civile afin de garantir que les toxicomanes et les personnes incarcérées bénéficient de services de prise en charge du VIH de qualité adaptés à leurs besoins.

**6. Mise en œuvre de programmes de développement alternatif améliorés et mieux ciblés**

32. L'ONUSUDC a continué de fournir une assistance technique à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao en donnant aux populations vulnérables touchées par la culture et la production de drogues et d'autres activités liées à la drogue les moyens d'assurer durablement leur subsistance. Ce type d'assistance est devenu essentiel pour les collectivités pendant la pandémie.

33. L'ONUSUDC a encouragé le dialogue politique en vue d'aider les États Membres à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement alternatif mieux ciblés, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif. Une manifestation parallèle a été organisée en partenariat avec le Pérou lors de la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants visant à examiner les difficultés liées au développement dans les politiques antidrogues. L'ONUSUDC a poursuivi son partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande afin de promouvoir l'échange d'enseignements tirés, de bonnes pratiques et de connaissances spécialisées (voir E/CN.7/2020/CRP.7).

34. L'ONUSUDC a continué de forger des partenariats public-privé et de renforcer l'accès au marché des produits issus des programmes de développement alternatif. En 2020, l'ONUSUDC a encouragé une coopération étroite avec la société de café Malongo, qui conclut désormais des contrats avec des coopératives agricoles en Bolivie (État plurinational de) et au Myanmar et explore des opportunités commerciales avec la coopérative Vanmai en République démocratique populaire lao.

**7. Amélioration des mesures de justice pénale pour lutter contre le trafic de drogues et le blanchiment des produits qui y sont liés**

35. Dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs, l'ONUSUDC et l'Organisation mondiale des douanes ont aidé plus de 55 États à améliorer la sécurité de la chaîne logistique et à renforcer les contrôles aux frontières. Plus de 93 tonnes de cocaïne, 2 tonnes d'héroïne, 400 kg de cannabis et 823 tonnes de produits chimiques précurseurs de drogues et d'explosifs, ainsi que des produits médicaux

falsifiés, y compris des faux tests de dépistage de la COVID-19, ont été saisis dans le cadre de ce programme. En outre, plus de 215 formations en ligne ont été dispensées à quelque 2 800 agents des services de détection et de répression.

36. Dans le cadre du Programme mondial de renforcement de la coopération sur les itinéraires empruntés par le trafic de drogues, mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et *Transparency International*, l'ONUSUDC s'efforce de promouvoir la conduite d'enquêtes à la suite des saisies, ainsi que les poursuites et les interventions axées sur le produit du crime. Depuis la mi-2019, le Programme a organisé 12 forums interrégionaux sur les enquêtes, qui ont permis aux participants de partager des informations détaillées sur plus de 100 saisies de cocaïne et de planifier des interventions à la suite de saisies.

37. L'ONUSUDC a soutenu les États dans leurs efforts de lutte contre la criminalité maritime grâce à la formation, à l'imagerie satellitaire et aux systèmes de vigilance dans le domaine maritime, et a déployé d'autres spécialistes pour lutter contre l'augmentation des flux d'héroïne dans la région de l'océan Indien.

38. Conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues, l'ONUSUDC a fourni une assistance législative à l'Afghanistan, au Nigéria et aux pays d'Afrique occidentale et centrale, et des conseils politiques sur le contrôle des drogues à la Bolivie (État plurinational de), à l'Éthiopie, au Mexique, au Nigéria, à la République démocratique populaire lao et à la Thaïlande.

39. L'ONUSUDC a continué d'appuyer la coopération internationale en matière pénale, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée. À cet égard, il a apporté une aide aux autorités centrales nationales dans quatre régions. Les réseaux de coopération judiciaire ont facilité la coopération dans 61 affaires de criminalité transnationale organisée. Le réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud coordonne à présent ses activités avec le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, qui fournit chaque semaine des informations sur les saisies de drogues. Des alertes ont été émises concernant huit affaires depuis le mois de mars, par l'intermédiaire de leurs points de contact respectifs. En collaboration avec le secrétariat du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre pays membres de l'ASEAN animés du même esprit, l'ONUSUDC a soutenu la création du Réseau de justice de l'Asie du Sud-Est, auquel neuf pays ont adhéré à ce jour.

## **8. Renforcement de la coopération internationale par la Commission des stupéfiants dans l'exercice de ses fonctions normatives**

40. À sa soixante-troisième session ordinaire, la Commission des stupéfiants a adopté les décisions 63/1 à 63/13 relatives au contrôle international des substances, après avoir entendu les représentant(e)s de l'OMS et de l'OICS<sup>5</sup>. La Commission a également adopté la décision 63/14, par laquelle elle a reporté le vote sur le cannabis et les substances apparentées. De juin à octobre 2020, la Commission a tenu des réunions thématiques sur les recommandations de l'OMS concernant le cannabis et les substances apparentées. Plus de 600 experts de plus d'une centaine d'États ont participé à ces réunions, qui ont été suivies d'une réunion intersessions au cours de laquelle d'autres parties prenantes, telles que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ont partagé leurs points de vue. À la reprise de sa soixante-troisième session, la Commission a adopté les décisions 63/17 à 63/21 sur le contrôle international du cannabis et des substances apparentées au cannabis.

<sup>5</sup> ONUSUDC, « Résolutions et décisions relatives aux drogues 2020 à 2029 ». Disponible à l'adresse suivante : [www.unodc.org](http://www.unodc.org).

## B. Prévenir et combattre la criminalité organisée

41. Par sa résolution 10/1, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a lancé la phase d'examen du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. L'ONUSUDC a soutenu la sixième réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de réaliser une étude approfondie sur le problème de la cybercriminalité, qui s'est tenue en juillet 2020, ainsi que les travaux préparatoires à la tenue de la session d'organisation d'un comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, conformément à la résolution 74/247 de l'Assemblée générale.

42. L'ONUSUDC a fourni des conseils législatifs aux pays insulaires du Pacifique et aux pays d'Amérique centrale sur la cybercriminalité, a aidé le Mozambique à rédiger une loi sur la confiscation des avoirs et a conseillé le Burkina Faso pour l'élaboration de sa stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent. Il a en outre aidé 11 pays à rédiger une législation sur les armes à feu ou à réviser la législation existante en la matière.

43. En sa qualité de coordonnateur permanent du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et en sa qualité de membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'ONUSUDC a poursuivi ses travaux visant à renforcer la coordination interinstitutions. L'Office a également publié des ouvrages sur les liens entre la traite des personnes et le mariage (en collaboration avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies)<sup>6</sup> et sur les femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en tant que défenderesses<sup>7</sup>.

44. En outre, l'ONUSUDC a aidé les États pour un grand nombre de questions liées à la détection, aux enquêtes, aux poursuites et aux jugements dans les affaires de criminalité organisée. Plus de 29 pays ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités en matière de détection et de répression des armes à feu, notamment pour l'identification, la classification et le traçage des armes à feu. En collaboration avec INTERPOL et le Centre norvégien d'analyses mondiales, l'ONUSUDC a dispensé aux autorités douanières et aux autres services portuaires de détection et de répression une formation sur l'identification du bois, les indicateurs de risque et la communication internationale. L'initiative régionale TRACK4TIP (Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows) s'emploie actuellement à renforcer les mesures de justice pénale contre la traite des êtres humains parmi les migrants vénézuéliens en Amérique du Sud et dans les Caraïbes. L'ONUSUDC a également formé 1 621 praticiens à la lutte contre la traite et les trafics et a aidé les unités de lutte contre la traite à se procurer des équipements de protection individuelle pour interagir en toute sécurité avec les victimes de la traite pendant la pandémie. En Afghanistan, l'encadrement des affaires a donné lieu à plusieurs poursuites et condamnations et à la saisie de 250 000 dollars en espèces. Au total, 984 praticiens ont été formés à la détection, l'instruction et la poursuite des infractions de blanchiment d'argent dans les échanges commerciaux, en partenariat avec le Groupe d'action financière des Caraïbes et les initiatives de sécurité régionales. L'ONUSUDC a apporté son soutien à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent et les infractions forestières, ainsi que dans d'autres domaines. Au Pérou, des enquêteurs ont eu une formation sur l'exploitation forestière illégale dans la région amazonienne, ce qui a permis l'arrestation de 20 personnes. L'ONUSUDC a continué d'utiliser la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* et son *Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts – Un cadre d'auto-évaluation à usage national* pour

---

<sup>6</sup> ONUDC, *Interlinkages between Trafficking in Persons and Marriage: Issue Paper* (Vienne, 2020).

<sup>7</sup> ONUDC, *Female Victims of Trafficking for Sexual Exploitation as Defendants: A Case Law Analysis* (Vienne, 2020).

l'évaluation et le suivi des mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts dans 21 États Membres. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de la promotion d'une culture de la légalité, des modules universitaires sur la criminalité organisée sont à présent disponibles, et un webinaire a été organisé sur les effets de la criminalité organisée sur l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire.

45. L'ONUDC a continué de recueillir et d'analyser des données pour suivre les tendances et les caractéristiques de la criminalité organisée. Une analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages a montré l'incidence de la fermeture des marchés légaux d'ivoire<sup>8</sup>. Une étude sur le trafic d'armes à feu a mis en exergue la nécessité de mieux suivre l'origine illégale des armes à feu saisies<sup>9</sup>. Les données sur la traite des personnes indiquent que compte tenu de la diversité des trafiquants, il est nécessaire de prévoir des interventions diversifiées et de garantir une meilleure coordination<sup>10</sup>. Une note de recherche concernant les incidences de la COVID-19 sur la criminalité organisée a mis en évidence les possibilités accrues pour les groupes criminels organisés d'infiltrer les économies légales, de renforcer leur gouvernance et d'étendre le marché des produits médicaux falsifiés, ainsi qu'une vulnérabilité accrue à la traite des personnes dans les pays connaissant les pertes d'emplois les plus rapides<sup>11</sup>. Plusieurs études ont été soumises au Conseil de sécurité sur le commerce illicite en provenance du golfe Persique, ainsi que sur les flux de charbon de bois, de sucre et de composants explosifs improvisés à destination et en provenance de l'Afrique de l'Est.

46. L'ONUDC a fourni une assistance technique en matière de criminalité organisée visant les biens culturels en participant à une formation sur la protection des biens culturels, organisée conjointement par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Centre multinational de formation aux opérations de soutien à la paix, ainsi qu'à une manifestation organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Italie sur le trafic de biens culturels en Europe du Sud-Est<sup>12</sup>.

47. L'ONUDC a aidé les États Membres en réalisant une analyse des renseignements sur les menaces et en dispensant des conseils en matière d'enquêtes et de poursuites en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale, en Europe et en Afrique de l'Ouest. Grâce à des activités de formation et de mentorat, l'ONUDC a contribué à la détection de la cybercriminalité faisant intervenir les cryptomonnaies, le darknet et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. L'Office a sensibilisé le public à la cybercriminalité, à la cybersécurité et à la sécurité des enfants en ligne, notamment au moyen de la série de podcasts *Awake at Night* et d'une série de webinaires en Amérique centrale et en Afrique de l'Ouest. Ces activités de formation et de sensibilisation ont touché 5 000 enseignants et 1 000 praticiens de la justice dans 44 pays. Les travaux de l'ONUDC ont contribué à l'identification de 13 filles (âgées de 9 à 12 ans) victimes d'atteintes sexuelles visant des enfants en ligne, ainsi qu'à plusieurs enquêtes et arrestations.

<sup>8</sup> *World Wildlife Crime Report 2020: Trafficking in Protected Species* (publication des Nations Unies, 2020), chap. 3.

<sup>9</sup> *Global Study on Firearms Trafficking 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>10</sup> *Global Report on Trafficking in Persons 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>11</sup> ONUDC, « Research brief: the impact of COVID-19 on organized crime » (Vienne, 2020).

<sup>12</sup> Voir également le document de séance sur la lutte contre la contrebande de marchandises dans les cas qui relèvent de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (E/CN.15/2021/CRP.1).

## C. Prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique

48. Des progrès ont été accomplis au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, auxquels ont participé 185 États. Nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient adopté de nouvelles lois afin de renforcer leur cadre législatif de lutte contre la corruption.

49. L'ONUSUDC a continué d'apporter un appui à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendra en juin 2021.

50. En 2020, l'ONUSUDC a mené plus de 275 activités aux niveaux national, régional et mondial, et il a fourni un appui direct à plus de 45 pays. Quelque 15 000 participants (y compris des praticiens de la lutte contre la corruption) ont bénéficié de cette assistance, qui a pris la forme de services consultatifs pour l'élaboration des lois et des politiques, de webinaires, d'ateliers, de sessions de formation et de réunions d'experts visant les secteurs public et privé et la société civile. L'organisation de réunions en ligne ou sous des modalités hybrides a permis la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes.

51. L'ONUSUDC a continué d'aider 15 pays, au cas par cas et à titre collectif, à renforcer leurs capacités en matière de recouvrement d'avoirs, notamment dans le cadre de l'Initiative conjointe de l'ONUSUDC et de la Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (StAR), et il a prêté son concours à divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs.

52. L'ONUSUDC a lancé un nouveau projet pour aider les États à mieux faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever, en réunissant des organes de contrôle pour renforcer la transparence des marchés publics et la protection des dénonciateurs dans neuf pays.

53. L'ONUSUDC travaille à la mise en place d'un réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption, basé à Vienne, qui vise à favoriser la coopération internationale informelle. Il est prévu que le réseau soit officiellement lancé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption.

54. L'ONUSUDC a lancé cinq plateformes régionales, regroupant 43 pays du monde, pour les aider à accélérer l'application de la Convention contre la corruption dans leurs domaines prioritaires respectifs.

55. L'ONUSUDC a publié *The Time is Now: Addressing the Gender Dimensions of Corruption*, première analyse complète des questions de genre dans la corruption, sujet complexe et multidimensionnel. La publication souligne qu'il importe de comprendre comment les normes nationales, culturelles et sociales interagissent et comment elles façonnent les pratiques de corruption et met en évidence les bonnes pratiques du monde entier. Compte tenu des synergies entre la promotion de l'égalité des genres et les efforts visant à prévenir et combattre la corruption, la publication présente de manière efficace les liens concrets entre les objectifs de développement durable 5 et 16. Les recherches sur la corruption et l'égalité des genres au Nigéria ont permis de sensibiliser les décideurs politiques et les praticiens au fait que la participation accrue des femmes dans la fonction publique aurait le double avantage de réduire la corruption et d'améliorer l'égalité des genres.

56. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUSUDC a élaboré et diffusé des modules universitaires sur la lutte contre la corruption. Dans le cadre du volet consacré à l'intégrité judiciaire, le Programme mondial a atteint plus de 42 000 acteurs du monde judiciaire de plus de 190 pays. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a continué de promouvoir le partage des connaissances et les discussions sur les défis liés à l'application de la Convention

contre la corruption et des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, ainsi que la diffusion de nouvelles normes, en particulier sur les questions de genre et sur l'utilisation des médias sociaux par les juges.

57. Grâce à un processus consultatif, l'ONUDC, en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a élaboré un cadre analytique pour mesurer les flux financiers illicites afin d'aider les États Membres à suivre la cible 16.4 des objectifs de développement durable et à comprendre et analyser les transferts de fonds transfrontaliers illicites, qu'ils soient liés à des pratiques fiscales illicites, à la corruption ou à des marchés illégaux. Des études pilotes réalisées en Amérique latine ont déterminé l'ampleur et les caractéristiques de ces flux financiers par rapport aux marchés illégaux.

## **D. Prévenir le terrorisme et lutter contre ce fléau**

58. S'adaptant aux restrictions causées par la pandémie, l'ONUDC a mené ses activités d'assistance technique antiterroriste essentiellement en ligne et a ainsi dispensé une formation à plus d'un millier de fonctionnaires de la justice pénale et des services de répression depuis le début de la pandémie. Le principal outil utilisé pour faciliter ces activités a été la plateforme d'apprentissage de l'ONUDC sur la lutte contre le terrorisme.

59. Grâce à l'assistance technique fournie par l'ONUDC visant à prévenir efficacement l'utilisation d'Internet à des fins de recrutement et de propagande terroristes en Asie du Sud-Est en 2020, les autorités malaisiennes ont indiqué qu'elles avaient renforcé les mécanismes de l'Agence nationale de cybersécurité pour mener des enquêtes en ligne, établir des profils et demander des preuves numériques. En outre, l'Agence a indiqué que l'assistance avait contribué à renforcer la coopération interinstitutions en Malaisie.

60. En août 2020, l'ONUDC a présenté une nouvelle publication intitulée *From Victims of Terrorism to Messengers for Peace: A Strategic Approach*, qui souligne le rôle important que peuvent jouer les victimes pour promouvoir la paix et délégitimer les justifications de la violence terroriste. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, 16 modules d'apprentissage universitaire et un guide pédagogique sur la lutte contre le terrorisme ont été mis à disposition en anglais, chinois et russe, et certains modules sont également disponibles en arabe et en espagnol.

61. Avec l'aide de l'ONUDC, le Tchad a adopté une législation antiterroriste révisée en avril 2020, à la suite d'ateliers de rédaction de textes législatifs et d'activités de sensibilisation associant des acteurs nationaux. En janvier, l'Éthiopie a approuvé une nouvelle législation antiterroriste fondée sur les recommandations de l'ONUDC et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Grâce à l'assistance technique fournie par l'ONUDC, Saint-Kitts-et-Nevis est devenu partie à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en 2020, et l'Angola et l'Érythrée ont adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et à son amendement.

62. En 2020, la feuille de route de Maputo pour les activités de l'ONUDC au Mozambique a été approuvée. Guidé par cette feuille de route, l'ONUDC a continué de fournir et d'étendre son assistance au Mozambique en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, le premier programme d'assistance de l'ONU de ce type dans ce pays.

63. Les travaux de recherche menés par l'ONUDC ont mis en évidence les liens existants entre les réseaux criminels et terroristes. L'étude réalisée par l'ONUDC, *Global Study on Firearms Trafficking 2020*, décrit la collaboration qui existe entre les groupes criminels et les terroristes en termes de soutien financier, de partage d'informations, d'opérations conjointes, de formation et de fourniture d'un refuge, plus particulièrement dans le domaine de l'échange d'armes. *Le Rapport mondial sur*

la traite des personnes 2020 dresse le bilan du recrutement et de l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents, qui constitue une forme de traite des personnes.

## E. Prévention du crime et justice pénale

64. La COVID-19 a créé des difficultés sans précédent pour les systèmes de justice pénale, entravant les efforts visant à garantir l'accès à la justice pour tous, en particulier pour les détenus en attente de jugement et les victimes de violence familiale. Il est également apparu que la violence policière et la discrimination raciale au sein du système de justice pénale étaient des problèmes pressants. L'ONU DC a fourni une assistance ciblée en matière d'accès à la justice grâce à des conseils techniques fondés sur des données factuelles, un transfert de connaissances, des formations et une contribution aux efforts nationaux relatifs à la réforme de la police et au recours à la force ; à l'accès à l'assistance juridique ; à la justice réparatrice ; et à la protection des victimes de la criminalité. L'ONU DC a mené des activités de renforcement des capacités nationales et élaboré des outils techniques avec une série d'acteurs de la justice et d'autres parties prenantes.

65. En ce qui concerne la prévention de la criminalité, l'ONU DC a aidé 12 États Membres à appliquer des approches fondées sur le développement social, en utilisant le sport comme un moyen d'améliorer les compétences psychosociales, la participation et le développement positif, de renforcer la résilience des jeunes et de prévenir la violence, la criminalité et l'usage de substances. À cette fin, l'ONU DC a encouragé les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves reposant sur le recours au sport pour prévenir la criminalité, a fourni des équipements aux écoles, aux centres sportifs et communautaires et a facilité la création d'espaces publics sûrs pour les jeunes. L'ONU DC a publié un guide technique sur la prévention de l'extrémisme violent par le sport, a organisé des activités de réflexion et de renforcement des capacités sur le recours au sport pour développer les compétences psychosociales, a renforcé les partenariats avec les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et du sport et a continué d'associer les jeunes au moyen d'activités sportives en ligne et en face à face.

66. Le *Manuel de l'ONU DC à l'intention des magistrats sur les réponses efficaces de la justice pénale à la violence sexiste contre les femmes et les filles (Handbook for the Judiciary on Effective Criminal Justice Responses to Gender-based Violence against Women and Girls)* a été expérimenté au Mexique et au Népal. L'ONU DC a également fait progresser la mise en œuvre de ses programmes de renforcement des capacités destinés aux services de police, de poursuites, de criminalistique et d'aide juridique en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Au vu des informations recueillies concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la violence à l'égard des femmes et des filles<sup>13</sup>, on a constaté une diminution du nombre de signalements de violences sexuelles, ce qui montre qu'il est essentiel que les institutions de justice pénale soient davantage accessibles pendant les crises.

67. L'ONU DC a mené des activités de sensibilisation à la prévention de la violence contre les enfants, en particulier dans le contexte du terrorisme, et aux mesures à adopter pour y faire face. À cette fin, cinq modules d'apprentissage en ligne ont été élaborés. En outre, l'ONU DC a continué de fournir une assistance technique en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud afin de renforcer les mécanismes de coordination et de garantir des stratégies globales et durables concernant les enfants associés à des groupes terroristes. Au Nigéria, une campagne nationale menée conjointement avec l'ONU DC et l'UNICEF pour freiner la propagation de la COVID-19 a bénéficié aux enfants et aux jeunes dans les foyers et les centres de détention pour jeunes de cinq États.

---

<sup>13</sup> ONU DC, « Research brief: what crime and helpline data say about the impact of the COVID-19 pandemic on reported violence against women and girls » (Vienne, 2020).

68. Compte tenu des défis sans précédent que pose la COVID-19 pour la santé et la sécurité dans les prisons, l'ONUDDC a fourni une aide d'urgence à 50 services pénitentiaires et a préconisé de s'attaquer aux causes profondes qui rendent les prisons vulnérables à la pandémie, notamment la surpopulation, les mauvaises conditions de détention et le recours insuffisant aux mesures non privatives de liberté. L'ONUDDC a continué de promouvoir une stratégie de gestion des établissements pénitentiaires axée sur la réadaptation en encourageant les programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail destinés aux détenus. Il a également aidé plus d'une vingtaine d'États Membres à gérer efficacement les détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation violente dans les prisons, par exemple, au moyen de la formation professionnelle et en apportant une aide à la catégorisation des détenus dans les prisons au Kenya, en Somalie et à Sri Lanka. De nouveaux travaux de recherche ont permis d'améliorer les connaissances pour mieux cerner les causes de récidive<sup>14</sup>.

69. L'ONUDDC a également continué d'aider les États à renforcer leurs systèmes de justice pénale s'agissant de la piraterie et d'autres infractions maritimes, notamment en formant les procureurs, en facilitant les procès simulés liés à des opérations maritimes spécifiques et en favorisant la coopération entre les procureurs et la coordination interinstitutions.

70. L'ONUDDC a continué d'appuyer la mise en œuvre des engagements politiques pertinents pris à l'échelle internationale. En juin, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont organisé une manifestation conjointe pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 1995. Elles ont également organisé un débat sur la manière dont la pandémie affecte les femmes et les filles, auquel ont participé la Présidente de la Commission de la condition de la femme et le Président du Conseil des droits de l'homme.

## **IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **A. Réforme des Nations Unies et gestion axée sur les résultats**

71. Conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'ONUDDC a participé à 110 équipes de pays et à l'élaboration de 24 bilans communs de pays, de 11 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de 49 plans d'intervention socioéconomiques liés à la COVID-19. Il a également participé au déploiement de nouvelles stratégies relatives aux activités d'appui dans 52 pays et a renforcé sa participation à la programmation interinstitutions.

72. L'ONUDDC a lancé un cours d'apprentissage en ligne sur la gestion axée sur les résultats et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à renforcer l'application des principes de la gestion axée sur les résultats dans la programmation de l'ONUDDC. Le cours a été approuvé par le Bureau du Contrôleur du Secrétariat.

---

<sup>14</sup> ONUDDC, « Research brief on the causes of recidivism in Thailand, Albania and Czech Republic » (à paraître).

## **B. Partenariats**

73. Dans tous les domaines qui relèvent de son mandat, l'ONU DC a participé à la mise en place de partenariats avec d'autres entités et organisations, par exemple, en ce qui concerne la violence sexiste (ONU-Femmes) ; le traitement de la toxicomanie (OMS) ; la corruption (PNUD) ; la traite des personnes et le trafic de migrants (HCR, Organisation internationale pour les migrations, UNICEF) ; le terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme) ; les flux financiers illicites (CNUCED) ; la détection et la répression (INTERPOL) ; la gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes) ; l'intégrité dans le sport (Comité international olympique, Fédération internationale de football association) ; et la criminalité économique (Banque mondiale, Groupe d'action financière). L'ONU DC a également coopéré étroitement avec des organisations régionales, telles que l'Union européenne, l'OSCE, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Organisation des États américains. Il a participé activement aux initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies dans des domaines tels que la traite des êtres humains, le VIH/sida, la criminalité liée aux espèces sauvages, la prévention du terrorisme, l'autonomisation des femmes, la jeunesse, l'innovation, les données et la numérisation.

## **C. Communication**

74. Compte tenu du passage nécessaire à la communication en ligne pendant la pandémie, la stratégie du Secrétaire général visant à privilégier le numérique a continué d'être mise en œuvre par des activités en ligne ou hybrides, y compris le lancement en ligne de rapports (*Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde* ; *Rapport mondial sur les drogues*) et les journées internationales (Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues ; Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains ; Journée internationale de la lutte contre la corruption). Cela a permis de renforcer les communications numériques multilingues, avec un total combiné de 22,1 millions d'impressions sur les réseaux sociaux et quelque 8,6 millions de consultations du site Web de l'ONU DC.

## **D. Mobilisation de ressources**

75. L'ONU DC a continué de soutenir les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière en fournissant des informations sur les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation et le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, l'intégration des questions de genre et le renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines. L'Office a également aidé le groupe de travail à négocier le projet de décision du Conseil économique et social sur la prorogation de son mandat jusqu'à la reprise des sessions des commissions en décembre 2021, date à laquelle les commissions devaient procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat au-delà de 2021.

76. En vue de mobiliser des ressources, l'ONU DC a continué de collaborer activement avec ses partenaires, y compris sur le terrain. En 2020, le nombre de donateurs est passé de 95 à 105, et les contributions à des fins spéciales ont représenté au total 352,6 millions de dollars, confirmant ainsi la tendance positive. La majorité des engagements (72 %) étaient destinés aux activités relatives à la criminalité, tandis que 28 % étaient consacrés à la lutte contre la drogue.

77. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, géré par l'ONUDC, a reçu environ 790 000 dollars de contributions versées par les États Membres, le secteur privé et des particuliers en 2020, ce qui porte le total depuis la création du Fonds à plus de 7,8 millions de dollars. Le Fonds est demeuré déterminé à soutenir les organisations locales dans le monde entier pour répondre aux besoins des victimes, grâce à son programme de microfinancement. Dans le cadre de sa quatrième invitation à soumettre des offres, le Fonds a proposé trois guichets de financement distincts et octroyé un financement à un nombre record de 32 projets d'organisations non gouvernementales dans 24 pays. La cinquième invitation à soumettre des offres a été lancée en 2020.

78. En dépit des efforts visant à augmenter les levées de fonds et les partenariats, la situation financière de l'ONUDC demeure précaire. L'Office continue de faire face à une réduction persistante des recettes destinées à des fins générales et de subir des pressions accrues sur son budget ordinaire et ses fonds d'appui aux programmes. Les recettes à des fins générales ont atteint 4,7 millions de dollars en 2020, ce qui reflète une tendance à la stagnation. Les faibles niveaux de financement à des fins non spécifiées posent un problème de taille pour l'ONUDC s'agissant de la mise en œuvre efficace de ses mandats et de ses programmes, ainsi que sa capacité à gérer ses opérations de manière stratégique, à exercer un contrôle institutionnel efficace, à financer des activités clefs et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

79. Le déclenchement de la pandémie a eu des conséquences importantes sur l'exécution des programmes. L'ONUDC a examiné ses activités, coordonné la programmation de ses activités avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux et a pris des mesures pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain. Malgré sa réactivité face à la crise, l'ONUDC devrait voir l'exécution de ses programmes diminuer de 129,3 millions de dollars (18,5 %) par rapport au budget initial de 697,9 millions de dollars pour 2020-2021. Comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 62/9 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 28/4, l'ONUDC a procédé à un examen de son modèle de financement et exploré diverses options, et prévoit de faire part de ses recommandations aux États Membres en 2021.

## **E. Engagements transversaux**

80. La Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025 met l'accent sur l'intégration des droits humains, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et de la protection des jeunes et des enfants dans tous les programmes de l'ONUDC. Sous la direction de son Groupe consultatif des droits de l'homme, l'Office a participé à la discussion en cours sur l'extension à d'autres domaines de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Il a suivi de près le processus interinstitutions lié à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général en février 2020, et a soutenu l'élaboration d'un plan de déploiement pour sa mise en œuvre afin de garantir que l'Organisation des Nations Unies place systématiquement les droits humains au centre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la riposte à la COVID-19 et du relèvement.

81. La Stratégie de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) et le plan d'action correspondant sont les documents clefs pour aider l'ONUDC à intégrer les questions de genre. L'Équipe chargée des questions de genre au sein du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive s'est concentrée sur le renforcement des mécanismes institutionnels d'intégration et sur l'augmentation des capacités du personnel en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Des webinaires virtuels de formation à l'intégration des questions de genre, adaptés aux domaines relevant du

mandat de l'ONUSUDC, ont été organisés pour un millier de membres du personnel, y compris des fonctionnaires de rang supérieur. Des outils d'intégration des questions de genre dans les domaines relevant du mandat de l'ONUSUDC ont également été mis au point. En outre, des ateliers en ligne sur mesure ont été organisés pour quatre équipes de programme et les bureaux extérieurs.

82. L'ONUSUDC assure la coprésidence du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, qui vise à intégrer la participation des jeunes dans tout le système des Nations Unies. Il a été invité à faire partie du Comité directeur de haut niveau pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Une manifestation a été organisée à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse pour mettre en lumière la participation des jeunes au sein des organisations basées à Vienne.

## **F. Culture institutionnelle**

83. L'ONUSUDC a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'accent étant mis en particulier sur l'aide aux victimes. Un point focal a été désigné pour en assurer la mise en œuvre au niveau mondial. En outre, l'ONUSUDC a introduit une clause sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les instruments juridiques conclus avec ses partenaires d'exécution et a participé à une évaluation de cette politique réalisée par le Bureau des services de contrôle interne.

84. L'ONUSUDC a maintenu l'organisation à la pointe des tendances en matière de gestion des performances, en offrant un accompagnement ciblé et en instaurant une culture de l'accompagnement qui modifie les attitudes à l'égard de la manière de donner et de recevoir une appréciation. Les membres du personnel qui souhaitent ajouter une certification d'accompagnement professionnel individualisé à leur progression de carrière peuvent s'inscrire à une formation de trois mois. Les cadres sont en mesure d'utiliser diverses compétences en matière d'accompagnement dans leur travail quotidien.

85. En ce qui concerne l'évaluation indépendante, l'ONUSUDC a adapté ses méthodes pour faire en sorte que les évaluations demeurent de haute qualité et axées sur l'utilité pendant la pandémie, malgré la diminution des ressources financières et humaines. Les responsables de projets au siège et sur le terrain ainsi que les évaluateurs ont reçu des indications sur le nouveau processus d'évaluation, dans le cadre de webinaires et d'outils d'orientation ciblés et conviviaux. Afin de garantir les possibilités d'apprentissage à partir des résultats de l'évaluation et de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, la communication et la sensibilisation ont été pleinement intégrés dans tous les processus, services et produits d'évaluation. On a procédé à une métasynthèse innovante des rapports d'évaluation de l'ONUSUDC et une métasynthèse des évaluations de l'ONUSUDC sur la prévention de la criminalité. En outre, la première métasynthèse des évaluations à l'échelle du système dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a été lancée en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. L'application Web de gestion des évaluations, Unite Evaluations, qui a été mise en avant comme une meilleure pratique par divers organes de contrôle, a permis de mieux comprendre les tâches d'évaluation et a facilité l'accès aux recommandations et aux enseignements tirés. Les questions de genre ont été intégrées dans tous les processus d'évaluation et les produits de connaissance fondés sur l'évaluation.

86. On a commencé à élaborer une stratégie d'innovation qui couvrira les domaines des nouvelles technologies, des nouvelles méthodes de travail et de la souplesse organisationnelle, ainsi que l'environnement propice nécessaire pour inscrire les efforts et les initiatives connexes sur une base durable. L'ONUSUDC a mis en place une équipe spéciale chargée de coordonner les activités de mise en œuvre de son plan d'action pour appuyer l'exécution de la stratégie du Secrétaire général en matière de

nouvelles technologies, qui vise à tirer parti des possibilités qu'offrent ces technologies tout en se protégeant des risques qu'elles présentent. L'équipe spéciale présentera son premier rapport au cours du premier trimestre 2021.

## V. Recommandations

### **Orientation stratégique**

87. La pandémie de COVID-19 a montré que les problèmes mondiaux exigent une approche globale et coordonnée. L'ONUDC est prêt à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de leurs engagements pour faire face au problème mondial de la drogue, notamment ceux qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, dans la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019.

88. L'ONUDC s'est engagé à organiser, avec le Gouvernement japonais, le quatorzième Congrès sur la criminalité de manière inclusive. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être encourager les États Membres à unir leurs forces pour mettre en œuvre le document final du Congrès, qui sera un document politique clef pour les années à venir.

89. Les Commissions sont invitées à continuer de participer activement à la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025.

90. Les Commissions souhaiteront peut-être discuter des exigences relatives à la conduite efficace des affaires dans des formats hybrides et en ligne et à l'intégration de la composante en ligne dans leurs travaux pendant la pandémie et après.

### **Aborder et combattre le problème mondial de la drogue**

91. Des données fiables, comparables et complètes, ainsi que leur analyse approfondie, sont des conditions préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures se rapportant au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission des stupéfiants pourrait envisager de demander aux États Membres de renforcer leurs systèmes de surveillance des drogues et leur contribution aux mécanismes internationaux de communication de données, y compris le nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels, et pourrait souhaiter examiner comment l'ONUDC pourrait renforcer sa collecte de données et produire des données et des analyses plus opportunes.

92. Dans la crise actuelle, tous les efforts doivent être faits pour garantir l'accès aux services de santé aux membres les plus vulnérables de la société, notamment les enfants, les personnes placées en détention et dans des milieux institutionnalisés, tels que les centres de réhabilitation, les personnes vivant avec le VIH et les toxicomanes. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être examiner comment améliorer la couverture et la qualité des stratégies de prévention, de traitement, de soin et de réadaptation en matière de drogues pendant et après la pandémie, et comment assurer la disponibilité de substances placées sous contrôle à des fins médicales et l'accès à ces substances tout en luttant contre les menaces interdépendantes que pose le commerce illicite de ces substances. Elle pourrait également examiner comment renforcer les services complets de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui en matière de VIH/sida pour les toxicomanes et les personnes en milieu carcéral. En outre, elle pourrait souhaiter relever les défis supplémentaires posés au développement alternatif pendant la pandémie.

93. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être aussi encourager les États à renforcer les mécanismes nationaux d'alerte rapide et à participer activement aux mécanismes régionaux et internationaux d'alerte rapide pour les nouvelles substances psychoactives et les nouvelles menaces liées aux drogues.

94. Compte tenu des changements intervenus dans le trafic et les marchés de la drogue du fait des restrictions de mobilité, la Commission des stupéfiants pourrait examiner les difficultés rencontrées dans les pays d'origine, de transit et de destination en tant que responsabilité commune et partagée et renforcer la coopération internationale en matière pénale sur la base d'engagements internationaux.

#### **Prévenir et combattre la criminalité organisée**

95. En ratifiant la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, et en y adhérant, les États Membres se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour prévenir et combattre la criminalité organisée. Les Commissions souhaiteront peut-être encourager les États Membres à soutenir le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

96. Les Commissions souhaiteront peut-être examiner les mesures qu'il convient de prendre face aux répercussions de la pandémie sur la mobilité. Dans la perspective du thème de son débat thématique de 2021, à savoir « Mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés », il pourrait s'agir, pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de réfléchir à la manière d'améliorer la coopération et l'échange d'informations afin de mieux prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et de protéger les droits des personnes migrantes, et à la manière d'appuyer la mise en œuvre de tous les engagements pertinents.

97. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être soutenir la mise en œuvre des engagements et des principes internationaux concernant la traite des personnes, tels que le principe de non-sanction appliqué aux victimes de la traite pour les actes commis en conséquence directe de la traite dont elles ont été l'objet. L'ONUDC est prêt à aider les États à élaborer des lois, des politiques ou des lignes directrices pertinentes et à renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale à cet égard.

98. Il existe un risque élevé que les réseaux criminels profitent de l'utilisation accrue de la technologie en ligne pour diversifier leurs outils et méthodes déstabilisateurs. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner des solutions aux nouveaux problèmes politiques, en particulier la cybercriminalité.

#### **Prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique**

99. La transparence et l'intégrité sont primordiales pour toute réponse efficace à la pandémie. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être encourager les États à continuer de soutenir l'assistance technique fournie par l'ONUDC aux États pour prévenir et combattre la corruption et appliquer pleinement la Convention contre la corruption.

100. En outre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être inviter les États Membres à continuer de participer activement aux processus d'élaboration des politiques anticorruption, en particulier la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

101. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner plus avant la manière dont l'ONUDC devrait poursuivre ses travaux pour élaborer des méthodes et aider les pays à mesurer les flux financiers illicites.

### **Prévenir le terrorisme et lutter contre ce fléau**

102. Il est essentiel de poursuivre les efforts de lutte contre le terrorisme pendant et après la pandémie de COVID-19. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner comment faire face aux nouvelles menaces que font peser les terroristes qui exploitent la crise. Elle pourrait également examiner la manière de créer et d'appuyer des partenariats plus stratégiques, notamment avec la société civile, le secteur privé, les universités et les jeunes.

103. D'autres domaines à prendre en considération pourraient inclure la prévention, la lutte contre les pratiques de recrutement de terroristes et l'adaptation du soutien aux membres vulnérables et à risque de la société qui sont pris pour cible par des groupes extrémistes violents.

### **Prévention du crime et justice pénale**

104. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner comment les États Membres peuvent renforcer l'action qu'ils mènent au niveau national pour garantir l'accès à la justice en assurant l'égalité d'accès à une aide juridique de qualité, en luttant contre la discrimination, en réformant leurs institutions policières et en renforçant la justice réparatrice et l'aide aux victimes.

105. La Commission souhaitera peut-être souligner l'importance d'allocations budgétaires suffisantes pour renforcer les cadres juridiques, institutionnels et opérationnels nationaux pertinents, ainsi que la nécessité d'une approche multidisciplinaire et multisectorielle, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que contre la violence à l'égard des enfants.

106. La Commission souhaitera peut-être examiner comment les États peuvent assurer l'entière protection des femmes et des filles contre la violence et encourager les États à inclure des mesures à cet effet dans tout plan de relance postpandémie.

107. La Commission souhaitera peut-être examiner les moyens de prévenir l'implication des enfants dans la criminalité et la violence, de faire en sorte que les interventions ciblant les enfants en tant que victimes, témoins ou délinquants présumés aient pour objectifs essentiels leur réadaptation, leur réinsertion et leur intérêt supérieur, et de mettre en place des systèmes de justice pour mineurs qui soient équitables, transparents et adaptés aux enfants, ou renforcer ceux qui existent déjà.

108. La Commission souhaitera peut-être examiner comment renforcer, en coopération avec les acteurs étatiques et non étatiques, l'utilisation de politiques de prévention de la criminalité fondées sur des données factuelles, axées sur les collectivités et tenant compte des questions de genre, et qui visent à autonomiser les jeunes, y compris ceux qui ne sont pas scolarisés, ne suivent pas de cours ou ne reçoivent pas de formation et ceux qui sont touchés par la violence de quartier et la violence des gangs.

109. La Commission souhaitera peut-être aussi examiner comment, dans un effort pour « reconstruire en mieux », les États Membres pourraient redoubler d'efforts pour réduire l'incarcération excessive, notamment en recourant davantage aux mesures non privatives de liberté conformément aux Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo), et pour mieux respecter les normes internationales applicables au régime carcéral.

### **Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

110. Les Commissions souhaiteront peut-être examiner comment transformer la culture organisationnelle en vue d'une efficacité, d'une transparence et d'une responsabilité accrues et comment renforcer les capacités du personnel à mettre en œuvre efficacement la gestion axée sur les résultats à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

111. L'ONU DC est prêt à prendre activement part aux nouveaux processus de planification, de programmation et d'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et à recevoir des directives des Commissions dans ce contexte.

112. Les Commissions pourraient en outre souhaiter soutenir les efforts de l'ONU DC dans l'évaluation de son travail, notamment au moyen de produits et de services innovants et d'évaluations conjointes et à l'échelle du système.

113. Les Commissions souhaiteront peut-être encourager les États Membres à fournir à l'ONU DC des ressources suffisantes, prévisibles, souples et durables pour permettre à l'Office de s'acquitter de ses mandats.

---